

Commune de MOOSCH

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 décembre 2023 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

M. José SCHRUFFENEGGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire,
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal, <b>procuration à Estelle FINCK</b>
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal, <b>procuration à José SCHRUFFENEGGER</b>
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, <b>procuration à Jean-Marie MUNSCH</b>
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal, <b>procuration à Patricia MARQUES</b>
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale,
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal,
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale,
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale,
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale, <b>procuration à Pascale RINGENBACH</b>
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,



1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 27 octobre 2023
3. Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »
4. Don
5. Subvention à l'association « Sapeurs-pompiers Humanitaires – Groupe Secours Catastrophe Français »
6. Rapport d'activités 2022 de Territoire d'Energie Alsace

### ***Divers et communication :***

#### **Préambule :**

M. le Maire ouvre la huitième et dernière séance de l'année avant les fêtes à 20h00 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents à cette réunion.

Il excuse M. Jean-Jacques GRAU qui est hospitalisé et lui souhaite un prompt rétablissement, M. Didier LOUVET et Rodolphe FERRAN, ainsi que Mmes Nadine BINDER et Anne-Caroline LEBIDAN.

M. le Maire précise que la commune est dans le dur au niveau du fonctionnement de son Service Technique, décimé par l'absence de 2 agents pour raisons médicales.

M. Yannick LEDUC se retrouve seul en ayant obtenu son permis PL très récemment. Avec les chutes de neige de ce jour, il a assuré le salage et déneigement. Aucun coup de téléphone ou mail de réclamation n'a été adressé à la mairie. M. le Maire et les conseillers lui expriment toute leur reconnaissance et félicitations pour son travail et dévouement.

M. le Maire adresse également ses plus sincères remerciements à tous les conseillers qui se dévouent pour assurer la sécurité des élèves Mooschois au passage piéton de la RD 1066. L'appel aux conseillers sera très probablement reconduit jusqu'aux congés de fin d'année.

Des remerciements nourris sont également adressés au conseiller Bernard WALTER, qui endosse quotidiennement, depuis de nombreux jours, les fonctions « d'ouvrier communal suppléant » aux côtés de Yannick LEDUC.

Enfin M. le Maire et les conseillers remercient très chaleureusement M. Richard ZUSSY, qui lui aussi, est présent, au quotidien, depuis plusieurs semaines auprès de l'adjoint Jean-Louis BITSCHINE (déménagement archives, mairie, salle Coutouly...).

La commune a également fait appel à l'entreprise CET pour la mise en place de l'éclairage de Noël le long de la RD 1066. L'entreprise interviendra également pour l'entretien des installations d'éclairage public.



Concernant l'éclairage public, M. le Maire indique qu'une commande de 273 ampoules led a été passée pour un montant de zéro euro, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Enfin, il annonce qu'une réunion publique se tiendra le lundi 15 janvier 2024 à 18h30 à la salle Coutouly concernant la mise en place, par la Communauté des Communes, du nouveau schéma de collectes des déchets.

**Point n° 1 de l'ordre du jour :**

**Désignation du secrétaire de séance :**

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. Marc SOLARI, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :**

**Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023 :**

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

**Point n°3 de l'ordre du jour :**

**Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » :**

M. le Maire rappelle que le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » du personnel signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à



- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;
- 3,06 pour 2021 ;
- 2,48 pour 2022 ;

avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Vu le Code général de la fonction publique ;**

**Vu le Code des assurances ;**

**Vu le Code de la mutualité ;**

**Vu le Code de la sécurité sociale ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;**

**Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;**

**Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;**

**Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;**



Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 17 octobre 2023 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 2 novembre 2023 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Article 1 : Prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :**

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
<b>Incapacité</b>	95 %	0,70 %	<b>0,82 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,37 %	<b>0,44 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,54 %	<b>0,62 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,33 %	<b>0,34 %</b>

**Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.**

**Point n°4 de l'ordre du jour :**

**Don :**

M. le Maire précise avoir réceptionné un chèque d'un montant de 7 607,- € de la société Espérance de MOOSCH qui a consenti de faire un don à la commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce don.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte ce don et donne son accord pour l'encaissement de ce chèque de sept mille six cent sept euros. Des remerciements seront adressés à l'association**



**Point n°5 de l'ordre du jour :****Subvention à l'association « Sapeurs-pompiers Humanitaires – Groupe de Secours Catastrophe Français » :**

Par mail du 9 novembre 2023, l'association Sapeurs-pompiers Humanitaires G.S.C.F a lancé d'urgence un appel à subventions.

L'association a déployé sa réserve opérationnelle afin d'apporter un soutien et une aide aux collectivités du Pas-de-Calais qui ont connues des inondations sans précédent suite aux passages successifs des tempêtes Ciaran et Domingos.

Elle a ainsi offert des motopompes, bottes, balais de cantonnier, nettoyeurs haute pression, groupes d'éclairage, pelles, aspirateurs à eau...à de nombreuses communes sinistrées.

Un appel d'urgence a été lancé à l'ensemble des communes de France afin de pouvoir commander du matériel supplémentaire (pompes, bottes, pelles, aspirateurs à eau...) et aussi réarmer la réserve.

**Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 50,- €.**

**Point n°6 de l'ordre du jour :****Rapport d'activités 2022 de Territoire d'Energie Alsace :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de l'année 2022 de Territoire d'Energie Alsace, document qui a été transmis aux conseillers préalablement à la réunion. Ce document reste à la disposition des citoyens qui pourront le consulter au secrétariat de la mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte et approuve ce rapport d'activités.**

**Point n°7 de l'ordre du jour :****Divers et communications :****A) Calendrier du mois de décembre**

M. le Maire rappelle les manifestations à venir en ce mois de décembre :

- 5/12 : Cérémonie AFN à 18h30
- 8 & 9/12 : Téléthon (150 repas réservés)
- 16 & 17/12 : Marché de Noël
- 17/12 : Fête des Séniors
- 26/12 : Traditionnelle montée vers le Gsang aux aurores

Il précise également que la réception des vœux se tiendra le vendredi 26 janvier 2024.



**B) Risques industriels majeurs**

M. le Maire précise que la préfecture a transmis un dépliant d'information traitant des risques industriels majeurs auxquels peuvent être confrontés les habitants du territoire. Ces risques relèvent notamment du site industriel de THANN (TRONOX et VYNOVA PPC). Ce dépliant doit être distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune (foyers, commerçants, artisans, entreprises...) avec la prochaine lettre municipale.

**C) Enherbement des allées des cimetières**

M. le Maire précise que l'enherbement des allées des cimetières est désormais une obligation pour les communes de plus de 2000 habitants. Mme Marie-Eve PAOLIN et M. Yannick LEDUC ont pris part à une réunion d'information organisée par le SM4 sur le cimetière de DANNEMARIE dont l'enherbement des allées a été réalisé récemment. Un groupe de travail a planché sur le projet et une large concertation a été menée. A l'automne 2022, les travaux se sont terminés et les habitants sont satisfaits et contents. M. le Maire propose de poursuivre la réflexion et de retourner voir l'évolution du projet à DANNEMARIE.

**D) Remboursement du filet de sécurité (acompte perçu en 2022)**

Après avoir écrit aux sénateurs du Haut-Rhin et au Ministre Mme FAURE, M. le Maire a adressé une demande d'étalement de ce remboursement aux services des finances publiques. Il attend à présent la réponse.

**E) Remerciements du Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin**

M. le Maire fait part des remerciements du Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin pour la subvention de 100,- € accordée par la commune pour les travaux de réfection du pont du Bubalafels.

M. le Maire lève la séance à 21h50.



